

 <p>Commune de Tournon (Savoie)</p>	<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 A 19H30</p>
--	---

DATE DE CONVOCATION : 04/09/2024

DATE D’AFFICHAGE : 05/09/2024

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, GIANNINA Gisèle, CHATELAIN Éric, CHEVRIER-GROS Sébastien

Excusés : MURAZ-DULAURIER Gilles (pouvoir à Fabienne LASSIAZ)

Absents : DRAGNEA Cindy

Nombre de conseillers formant la majorité : 12

PRÉSENTS : 10

VOTANTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Éric CHATELAIN est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024/44

SUPPRESSION EMPLOI D’ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire informe l’assemblée que, conformément à l’article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l’article L 542-2, est soumise à l’avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu du départ à la retraite de l’adjoint administratif, il convient de supprimer l’emploi correspondant.

Vu l’avis favorable du comité social territorial rendu le 29 août 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **DECIDE** la suppression de l’emploi d’adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps partiel (33 heures hebdomadaires)

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
Éric CHATELAIN

Transmis au contrôle de légalité
Le **23 SEP. 2024**

Publié le **23 SEP. 2024**


